

mières banquettes de la gauche avaient reçu l'inspiration d'errer de cette façon-là il y a quelques années, ils seraient probablement encore de ce côté-ci.

Maintenant, les négociations à Washington. On en a tant parlé qu'il me reste peu de choses à dire de cette grande affaire. Je n'ai jamais eu le moindre doute sur l'habileté de nos commissaires à bien nous représenter ; je n'ai jamais eu la moindre crainte qu'ils pussent aller sacrifier, en quoi que ce soit nos intérêts. Si quelqu'un a pu ressentir pareil doute, pareille crainte, le texte strictement officiel du protocole r'digé conjointement par les commissaires des deux parties, expliquant que la suspension des négociations n'est due qu'an refus de nos représentants d'accepter ce qui leur paraît nuisible au pays, est suffisant pour les faire disparaître. Nos commissaires sont allés à Washington avec l'espoir de faire un traité, avec ce désir, et de revenir avec la gloire et l'honneur d'avoir réussi. Pensez-vous qu'ils auraient fait le sacrifice de cette gloire et de cet honneur, ainsi que l'avantage pour le pays, pour des raisons futiles ? Je ne le pense pas. L'ambition de ces commissaires était légitime et honnête quand ils désiraient obtenir un traité. S'ils n'out pas réussi, s'ils ont refusé pour les raisons alléguées par le protocole signé conjointement, c'est parce qu'ils ont vu qu'ils ne pourraient obtenir ce traité sans léser la dignité et les intérêts du Canada. Qui condamnera leur conduite ? A quoi sert de ricaner et de gronder quand nous savons qu'ils ne pouvaient avoir un traité à moins de faire des sacrifices que nous leur aurions reprochés ? On ne pouvait trouver pour nous représenter là-bas des hommes plus habiles, des diplomates plus prudents ; l'Angleterre ne pouvait nous prêter le concours d'un homme plus qualifié que celui qu'elle nous a envoyé à cette occasion. A quoi donc attribuer le refus des commissaires américains de nous accorder ce que nous jugions raisonnable ? Devons-nous perdre toute espérance ? Une mûre réflexion peut changer la façon de penser des gens sur n'importe quelle question. Il ne faut pas perdre de vue les influences qu'on a dû faire jouer sans cesse autour des commissaires américains durant les travaux de la commission à Washington. Si ce traité est passé, il devra avoir été soumis au sénat américain. Les sénateurs étaient à proximité et les commissaires américains ne pouvaient leur cacher entièrement la nature de la question étudiée. Ces commissaires n'ignoraient pas que, s'ils acceptaient un traité que le sénat ne ratifierait pas, leur temps aurait été perdu. Il y a donc eu, naturellement, quelque chose ressemblant à des consultations, à des entrevues en catimini. Ce qui fait que nos commissaires, agissant loin du pays, gardant une profonde discrétion, négociaient avec des hommes qui à tous coins de rue, étaient abordés par des sénateurs et

M. CASEY.

des représentants du congrès qui leur disaient : Ne faites pas ceci, ne faites pas cela ; n'acceptez pas ceci, n'adhérez pas à cela. Dans ces circonstances, il était fort difficile de les amener à quelque chose de définitif. Si ces négociations avaient suivi leur cours quand il n'y avait pas à portée de main, les sénateurs au complet, avec des intérêts à eux, à faire ménager, il est fort possible qu'on aurait pu arrêter un plan de traité que le sénat, influencé par les chefs du parti dirigeant, aurait accepté. Les mêmes circonstances peuvent se répéter à la reprise des travaux. Si le contraire arrive et que l'insuccès soit final, eh bien ! Je proclamerai que le Canada ne mérite aucun blâme, pas plus que nos commissaires. Je n'imiterai pas le député d'York et ne conseillerai pas à ces derniers ce qu'ils auront à faire la prochaine fois. Je crois qu'ils connaissent déjà très bien leur besogne et que, quoi qu'il arrive, rien ne sera fait de nature à amoindrir la place qu'occupe le Canada ou son prestige aux yeux de ses voisins.

Parlons de la redistribution des sièges. L'honorable député d'York a commencé par dire que nous n'avions tenu aucune des promesses d'autrefois. Il s'est borné, pour sa preuve, aux questions de tarif. Mais voici une preuve que nous avons tenu nos engagements. Qu'avons-nous promis aux électeurs en 1896 ?

M. TAYLOR : Le libre-échange !

M. CASEY : Nous leur avons promis une plus grande liberté de commerce, nous la leur avons donnée à leur goût, et nous continuerons dans cette direction. Nous avons donné contentement au Canada à ce sujet. Que l'honorable député interroge ses propres électeurs là-dessus. Nous avons promis une redistribution de certains sièges. De ce côté nous nous efforçons de réparer le mal accompli. Je n'ai pas souffert du gerrymander conservateur, j'y ai gagné. On a fait de ma circonscription une vraie ruche libérale lors de cette opération, mais, cela, au détriment d'autrui ; je sais qu'elle a été une injustice pour les circonscriptions avoisinant Elgin-ouest. Par amour de la justice, je consens à perdre un district peuplé de bons et fidèles libéraux, afin que mes voisins reçoivent ce à quoi ils ont honnêtement droit. Je suis donc heureux de voir que dès les débuts de la session, le gouvernement a résolu de s'occuper de cette question, et de la régler dans la mesure des pouvoirs de cette Chambre. On a dit que pareille mesure est inconstitutionnelle, mais nulle part la constitution ne dit que nous ne devons pas opérer une redistribution, en quelque temps que ce soit, bien qu'une redistribution soit d'obligation après chaque session, et que ce n'est qu'à la suite de celle-ci qu'on peut toucher à la proportion numérique de la représentation des provinces. Nous ne voulons pas toucher à ce principe de la constitution, mais uniquement répartir la représentation